**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**
**CANTON DE CORBIE**
**COMMUNE DE LAMOTTE-WARFUSÉE**

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
# DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
## Séance du lundi 25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :
Mmes Patricia BLYAU, Christelle CAÏEZ et Sylvie GUESDON
MM. Sylvain CARLU, Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, ÉRIC LEFEVRE, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés:
Mmes Julie GRISPOIRE (donnant pouvoir à M. Frédéric DEHURTEVENT) et Audrey MEYER
M. Jacques DEBLOCK (donnant pouvoir à M. Hubert DAMIS)

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

**Projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles.**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles qui sera organisé comme suit :

- Phase 1 : Le regroupement des classes sur un seul site, par la réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole (courant de l'année 2019),
- Phase 2 : L'aménagement d'un espace d'activités pour les écoles et le fonctionnement du périscolaire par la réhabilitation du gymnase « Le Santerre » (fin d'année 2019 début 2020),
- Phase 3 : La création d'un restaurant scolaire accolé au gymnase « Le Santerre » (début 2020),
- Phase 4 : Aménagement de locaux commerciaux adossés à ce site (à définir).

Après consultation de Mme RIACHI, architecte, Monsieur Le Maire présente au Conseil une estimation chiffrée du projet :

| | PHASE 1 | PHASE 2 | PHASE 3 | PHASE 4 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| | CRÉATION D'UN SITE POUR LES ÉCOLES | RÉHABILITATION DU GYMNASE | CRÉATION RESTAURANT SCOLAIRE | AMÉNAGEMENT DE LOCAUX COMMERCIAUX | PÔLE DYNAMIQUE ET FONCTIONNEL |
| MONTANT HT | 918 086,60 € | 166 105,40 € | 761 555,99 € | EN COURS DE CHIFFRAGE | 1 845 747,99 € |
| MONTANT TTC | 1 432 154,72 € | 199 326,48 € | 913 867,19 € | EN COURS DE CHIFFRAGE | 2 545 348,39 € |

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- inscrit la dépenses au budget 2019,
- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention possibles pour la réalisation de ce type d'opération.

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) -2019.**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

**Questions diverses.**

- ✓ Rentrée scolaire 2019 2020 : dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée, Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commission des écoles se réunira le 1er mars 2019.

La séance est close à 22 h 00